Le Fonds mondial
De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
CCM-COTE D'IVOIRE

LE PRESIDENT

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAODINAIRE

Date & Lieu :18 Janvier 2023 à l'Hôtel Rose Blanche
Heure de début : 10h25 mn Heure de Fin : 17h14 mn
Présence Effective : 27 Personnes Présentiel : 22 En ligne : 5
Président de Séance : Dr. AMETHIER Solange

Quorum : 15/25

Nombre de Personne du Secteur Public : 03
Nombre de Personne du Secteur Privé : 02
Nombre de Personne de la Société Civile : 06
Nombre de Personnes des Populations Clés : 01
Partenaires Bilatéraux / Multilatéraux : 03

Nombre de Personne des PR : 00
Equipe Pays du Fonds Mondial : 00
LFA : 00
Personnel Secrétariat Permanent CCM-CI : 08
Consultants : 00
Autres membres du CCM-CI (suppléants – Invités) : 03
Partenaires Bilatéraux / Multilatéraux / Observateurs : 01

Préambule :

La session a débuté par la vérification et la notification de l'atteinte du quorum annoncé à 15/25 par le Secrétaire permanent. En présentiel nous avons eu Onze (11) membres et par visioconférence quatre (04).

Après cette vérification du quorum, il est revenu à Dr. AMETHIER Solange, Présidente de procéder à l'ouverture de la session.

Elle a tenu à remercier tous les membres de l'AG pour leur disponibilité à cette importante activité du CCM-CI et a souhaité ses vœux les meilleurs pour l'année 2023.

Elle a ensuite ouvert la session de l'Assemblée Générale Extraordinaire du CCM-CI en sa session du 18 janvier 2023 qui traitait essentiellement de la révision des textes du CCM-Côte d'Ivoire.

En prenant la parole après Madame la Présidente, le Secrétaire Permanent a présenté les deux points de l'ordre du jour préalablement transmis le 6 janvier 2023 aux membres de l'Assemblée Générale.

1- ECHANGES SUR LES TEXTES DE L'INSTANCE (REGLEMENT INTERIEUR)
2- DIVERS

L'ordre du jour transmis aux membres de l'AG a connu un réaménagement comme suit :

1- INFORMATIONS
2- ECHANGES SUR LES TEXTES DU CCM
3- DIVERS

L'ordre du jour aménagé a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

GESTION DES CAS DE CONFLIT D'INTERET

Suite à l'interpellation de Dr. SHABANI Nicole au nom de tous les partenaires, aucun cas de conflits d'intérêt n'a été déclaré conformément à l'ordre du jour de la rencontre.

I- INFORMATIONS

Au titre des informations, nous notons la tenue du Dialogue Pays Spécifique au VIH le 19 janvier 2023 à l'Hôtel Famille Mondiale et celui du Paludisme le 20 janvier 2023 dans le même Hôtel.

Du 23 janvier au 1er février 2023 à l'Hôtel Millionnaire de Yamoussoukro, se tiendra un atelier de rédaction du 1er draft de la demande de financement GC7 Tuberculose pour la période d'allocation 2024-2026.

Ensuite, Mme la Présidente a informé les membres de l'AG qu'elle a reçu un courrier de M. David Ennis, Manager du CCM Hub. Deux points essentiels sont à retenir de ce courrier :

1- **Extension du mandat des membres de l'ICN**
2- **Désignation des PRs communautaires**

- Pour l'extension du mandat des membres de l'ICN, l'assemblée a décidé de débattre de la question au cours d'une autre AG à convoquer dans les plus brefs délais. Pour la tenue de cette AG, le Directeur Pays se propose de mettre à disposition du CCM, sa grande salle de réunion en cas de disponibilité.

- S'agissant de la désignation des PRs communautaires, le Fonds mondial estime que les treize (13) membres qui ont validé le résultat du comité de sélection ne suffisaient pas et qu'il faillait procéder à une autre validation d'au moins 14/25 membres. L'assemblée a donc décidé de reprendre la validation après la présentation des résultats et les quinze (15) membres présents à l'AG ont unanimement approuvé la sélection des PRs communautaires.

Nous retenons que le PR communautaire VIH/Sida et Tuberculose est ALLIANCE Côte d'Ivoire et Save The Children PR communautaire Paludisme pour la demande de financement GC7 de la période d'allocation 2024-2026.

II- ECHANGES SUR LES TEXTES DU CCM-CI (Règlement Intérieur)

Une méthodologie consensuelle a été adoptée pour mener les échanges sur le règlement intérieur. Il s'est agi d'utiliser la version du 28 septembre 2022 partagée aux membres de l'Assemblée Générale.

Une lecture complète du document suivie des avis et suggestions ont été recueillis sur place et les point ci-dessous ont été notés après approbation des membres présents. Cependant, certains points sont restés en suspend pour réflexion approfondie et justification à donner.

- REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CCM-CI

Chapitre 2 : Composition

Article 2.1.2

- Citer nommément les ministères représentés au CCM-CI (avec une note spécifiant que les nouvelles inclusions devraient passer par l'AG. ;
- Enlever le mot « professionnel » après le mot « travailleur » ;

- Titre 2 : Structures et Organes
  - A- Organes (A.G et BE)
  - B- Structures (S.P et autres...)

Article 3.3 Représentativité des Secteurs

- Maintenir les universitaires au sein de la société civil ;
- Intégrer dans le pool des membres observateurs du CCM, les associations de jeunesses et de femmes

3.4.3 Procédures d'élection ou de sélection

- 3.5.5.a Les titres de « directeur d'administration central » requis pour être membre du CCM-CI représentant le secteur public et privé doit être corrigé (car ces derniers sont très occupés donc très souvent absents aux AG) ; il a été recommandé de descendre au poste de sous-directeur.
- Pour les représentants du secteur des organisations de la société civile, il est exigé qu'ils soient Président, ou Directeur Exécutif ou tout autre poste assimilé ;
- 3.4.6 Appui aux élections : réviser la phrase « en cas de difficulté d'élection de représentant au CCM par un réseau d'OSC, le CCM donne mandat au SP d'accompagner le réseau dans l'organisation des élections »
- Veiller, dans les révisions du présent règlement intérieur, que le processus de renouvellement des membres CCM ne coïncide pas avec le renouvellement des subventions.
- Tous les membres de l'AG sont considérés (et non seront considérés)

III- DIVERS

Aucun sujet n'ayant été traité dans les divers, la Présidente a levé la séance à 17 heures 14 minutes.

Rédigé le : 19 janvier 2023 Par Dorothée YAPI

Validé par l'AG, le 22 février 2023

Pour le CCM-CI : Dr. AMETHIER Solange

Fonds Mondial de Lutte Contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme / CCM-CI

Président